

Les technologies provoquent des évolutions profondes dans tous les secteurs de la société. La numérisation impacte les relations interpersonnelles, collectives, économiques, sociales... Des algorithmes aux blockchains, en passant par la multiplication des capacités de stockage des données, tout concourt à repousser toujours plus loin les limites inhérentes à l'humain et au monde matériel. Le phénomène est tellement engagé qu'il est désormais question des capacités d'un homme augmenté, capable de s'affranchir des contraintes de sa matérialité. Le monde du droit est directement concerné par ces évolutions à plusieurs titres.

D'abord, selon une perception maximaliste, le droit traditionnel s'effacerait au profit d'un nouveau droit. Le code informatique deviendrait la loi. Un droit nouveau émergerait dont la puissance lui permettrait de se substituer à l'ordre ancien.

Ensuite, le droit classique s'adapte aux technologies. Par exemple, les professions juridiques modifient substantiellement leurs façons de travailler. Elles mobilisent massivement les banques de données, dématérialisent leurs activités, ou ont de plus en plus recours à des algorithmes prédictifs. Enfin, le droit accompagne les évolutions technologiques. Base de l'organisation sociale, la règle de droit autorise, interdit, encadre tel ou tel usage. Elle tient la technologie à l'écart de la société ou, au contraire, en permet le développement et l'implantation. Dans ce contexte et à plusieurs égards, tout comme il est question d'un homme augmenté, la journée de recherches s'interrogera sur l'existence d'un droit augmenté.

La recherche entreprise a donc pour ambition de mieux en cerner les manifestations et les caractéristiques.

LE DROIT AUGMENTÉ

28 MARS 2018

AMPHITHÉÂTRE
BONNECARÈRE

(VILLA
PASSIFLORE)

droit.unice.fr



Faculté de Droit et
Science Politique



Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 

PROGRAMME

13.30 Accueil des participants

14.00 Ouverture des travaux

Christian VALLAR

Doyen de la Faculté
Professeur de droit public

Jeanick BRISSWALTER

Professeur des Universités
Vice-Président de l'Université
de Nice Sophia-Antipolis
Vice-Président Recherche UCA

Introduction

14.20 *L'histoire du droit : un répertoire inattendu de solutions juridiques pour le droit augmenté ?*

Ugo BELLAGAMBA

Maître de conférences (HDR) en histoire
du droit, Université Côte d'Azur
ERMES EA 1198

**Le droit augmenté :
manifestations et affirmation**

Présidence :

Yves Strickler

**Professeur de droit privé et sciences
criminelles**

14.40 *Les blockchains*

Caroline LEQUESNE ROTH

Maître de conférence de droit public
Université Côte d'Azur
GREDEG UMR 7321

15.00 *Sociétés assistées par ordinateurs.
Comment l'imaginaire de la science-fiction
peut aider à penser le rôle politique des
intelligences artificielles ?*

Yannick RUMPALA

Maître de conférences de science
politique, (HDR) Université Côte d'Azur
ERMES EA 1198

Questions

16.00 Pause

**Le droit augmenté :
ligne de faille et risques de dérives**

Présidence :

Xavier Latour

Professeur de droit public

16.20 *De la justice prédictive à la justice
artificielle*

Marie-Cécile LASSERRE

Maître de conférences de droit privé et
sciences criminelles
Université Côté d'Azur, CERDP EA 1201

16.40 *Le juge administratif et la prédiction*

Marie-Odile DIEMER

Maître de conférences de droit public
Université Côte d'Azur, CERDACFF EA 7267

Questions

17.20 *Law for LAWS ? : les enjeux
juridiques des systèmes d'armes létales
autonomes.*

Anne MILLET-DEVALLE

Professeur de droit public
Université Côte d'Azur, LADIE EA 7414

Questions

18h00 Fin de la manifestation